

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 05 SEPTEMBRE 2016**

**Qui s'est tenue à 20 h30 en mairie de Tourville sur Odon**

**Sous la Présidence de Monsieur Robert MICHEL, Maire**

**Présents : Catherine REGNIER- Fabienne MANSION - Gilles GOUPIL - Didier BOULEY- Olivier LE MEILLEUR - Chantal MOUSSAY - Marie-Claire LEVÊQUE- Jean-Jacques MILLOT- Gilbert DEBON - Olivier HUET- Jérôme VIBERT - Alexandra BOURGUIGNON**

**Absentes : Carole TURQUETIL (excusée)- Aurélie BLONDEL**

**- Pylône Orange avec antennes : Information sur le projet**

Suite accord du propriétaire du terrain, l'opérateur ORANGE a déposé une Déclaration Préalable d'installation d'un pylône de 24 mètres de hauteur comportant 3 antennes relais à l'entrée des Etablissements Duchemin, chemin rural des vieux lots face à la rue du Château menant au Cœur de Bourg. La commune a répondu négativement à cette demande préalable. Début août, à la demande des responsables d'Orange, une réunion en mairie a été planifiée et fixée le 1<sup>er</sup> Septembre. Sans attendre cette réunion, le 10 août, Orange a déposé une requête au Tribunal Administratif en annulation de la décision du maire.

La réunion du 1<sup>er</sup> septembre a été maintenue. Elle n'a rien apporté de nouveau sinon qu'Orange maintient son projet et poursuit son recours contre la commune. La commune va se porter en défense.

**- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la ville de Caen à l'Agglomération de Caen la Mer.**

Monsieur le Maire indique que la Communauté d'Agglomération de Caen la Mer sollicite l'avis de la commune sur les différents travaux de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

En application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), il est proposé au conseil municipal d'analyser le rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges nettes transférées pour la ville de CAEN, suite à la mutualisation des services « Ateliers Techniques ».

Vu la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales, et notamment l'article 71,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

A l'unanimité, le conseil municipal décide par 12 voix pour et une abstention:

- D'approuver le rapport N°1 -160622 de la CLECT relatif à l'évaluation des charges nettes transférées pour la ville de CAEN, suite à la mutualisation des services « Ateliers Techniques ». Le Total des charges transférées est de 2 025 326,92 euros pour 2016 et de 4 050 53,85 euros à partir de 2017.

**- Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)**

Les nuisances sonores sont aujourd'hui un signe prédominant de détérioration du cadre de vie et la commune de Tourville est particulièrement concernée. Une directive européenne vise à prévenir, éviter et réduire les effets nuisibles du bruit. Il s'agit des zones géographiques exposées au bruit des infrastructures de transports routiers, ferroviaires, aériens et des sites industriels. Caen la Mer établit une cartographie du bruit et un plan de prévention du bruit ; Le PPBE de Caen la Mer sera mis à disposition du public pendant 2 mois à partir du 6 septembre au siège de Caen la Mer et dans chacune des 35 communes. Il est également consultable sur le site internet de Caen la Mer. Un registre permet de consigner les éventuels avis et observations des habitants.

**- Délibération pour prise en compte de l'extinction d'une créance**

Il s'agit d'approuver une créance éteinte suite à une décision de justice. Le montant concerné est 152,04 euros. Il faudra émettre un mandat au compte 6542.

Accord du conseil

#### **- Lotissement L'Orée du Bocage**

Un point est fait sur les travaux en cours ou à venir

Choix de 4 nouvelles rues : Report au prochain conseil

#### **- Décision modificatrice**

Prélèvement FPIC 2016, montant définitif reçu : 1765 euros. Prévision insuffisante sur cet article au budget. On rajoute 1800 euros au Chapitre 739 pour l'article 73925 et – 1800 euros en dépenses imprévues au chapitre 022

#### **- Informations diverses :**

**Mise en place d'une collecte de papiers de bureaux des établissements publics** (papiers avec agrafes, journaux, publicité, affiches ; pas de plastique) au 1<sup>er</sup> semestre 2017, pour des raisons économiques, environnementaux et sociétaux.

Un service de collecte sélective spécifique viendrait en complément de l'existant ; Les écoles seront concernées. Des bacs de 120 litres seront proposés par bureau ou par groupe de bureaux. Prestation gratuite. Bacs fournis.

**Recensement de logements sociaux sur la commune** : 39 logements propriétaires de bailleurs sociaux ( Logipays) et 9 logements conventionnés à l'APL ( Commune)

**SDEC (Information)** : Révision statutaire et retrait de Cabalor ;

Suite à notre demande, il est prévu cette année la rénovation du poste du Val d'Odon ; La rénovation du poste de transformation de l'Ecole sera réalisée en 2017.

**GRDF** : Bilan du contrat de concession Gaz.

**INSEE** : Recensement des habitants du 19 janvier 2017 au 18 février 2017. **La commune recherche deux agents recenseurs.**

**Odeurs égout à l'entrée Est de la route de Bretagne** : Odeurs provenant des tampons qui ont été changés.

**Malfaçons joints des vitres du Cœur de Bourg**: Afin de prendre en charge les travaux nécessaires, le dernier solde vient d'être versé par les assurances à la commune; Au total, nous avons reçu 13.349 euros.

**Arrêté du Préfet** : Arrêté du 28 juillet du Préfet portant création de la Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017

#### **TOUR DE TABLE :**

**Gilles Goupil** : Avis du Bureau Véritas sur l'Ecole Primaire ; Cet avis concerne le plan d'évacuation, les moyens de secours, l'alarme incendie et les contraintes d'évacuation.

Travaux d'électricité, sols et murs à l'école pour la mise en service de la nouvelle classe : Satisfaction des enseignants

**Fabienne Mansion** : Délibération pour régie de la bibliothèque. Tarif inscription bibliothèque 5 euros pour Tourvillais et 10 euros extérieurs et tarifs cours informatique 3 euros pour Tourvillais et 6 euros extérieurs. Tarifs stages et impressions.

Bilan du Forum des associations de Mouen et Tourville du 3 septembre : Beaucoup de succès.

**Didier Bouley** : Priorité à droite non respectée pour les véhicules venant de la route de Baron au croisement avec la route de Bretagne. Les véhicules venant de Mondrainville ont tendance à ne pas tenir compte de la priorité. M .Bouley demande d'aborder le sujet en commission travaux.

**Jérôme Vibert** : Enrobé sur le chemin piétonnier allant au Val d'Odon ; confortable pour les poussettes et les piétons mais dangereux pour les enfants qui font du skate : risque de chute en contrebas sur les voitures.

Le Maire rappelle que la circulation sur voie piétonne doit se faire à l'allure du piéton ( 5 km heure maximum).

**Marie-Claire Lévêque** : Effectifs école élémentaire 85 élèves et 38 en Maternelle ; Péricolaire : 123 inscrits et projet de création d'un potager.

**AGENDA** : Conseil Municipal : LUNDI 03 OCTOBRE 2016 à 20H30

Levée de séance à 0H10

Fait à Tourville sur Odon, le 13 Septembre 2016

Le Maire , Robert MICHEL